

LE COMITE DE CONCERTATION
Séance du 15 mai 2024

Présents

Madame C. Moureaux, Bourgmestre
Monsieur G. Van Leeckwyck, Echevin des Finances

Monsieur W. Bracquené, Inspecteur régional FRBRTC

Madame N. Vandeput, Directrice financière et Secrétaire communale ff
Madame E. Mauclet, Receveur communal
Madame S. Rassart, Collaboratrice de N. Vandeput

Madame G. Bastin, Présidente du C.P.A.S.
Monsieur M. Dumont, Membre du Conseil de l'action sociale

Monsieur D. Rozen, Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.
Monsieur N. Lambremont, Directeur financier du C.P.A.S.
Monsieur T. Bex, Responsable du service des Finances du C.P.A.S.
Monsieur P. Debouvere, Responsable du service juridique du C.P.A.S.

Excusés

Madame H. Ouberrri, Echevine de l'action sociale et de la tutelle sur le CPAS
Monsieur P. Duquesne, Membre du Conseil de l'action sociale
Monsieur N. Wennekes, Membre du Conseil de l'action sociale
Madame N. Tielens, Membre du Conseil de l'action sociale

Ordre du jour

1. Budget 2024 du CPAS

Madame la Bourgmestre remercie le CPAS pour le travail réalisé, différent de celui des autres années vu la situation financière et budgétaire qui impose des faire des économies et donne la parole à Madame Bastin.

Madame Bastin remercie Madame la Bourgmestre et poursuit en disant :

« Ce budget a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile. Il est en réflexion depuis 8 mois, soumis à la fois à des demandes d'économies (à 2 reprises) de la Commune et à celles de pertes de subsides des autres niveaux de pouvoir. Comme à la Commune, les restrictions ont un impact récurrent sur les services et les tensions que cela génère en interne mais aussi et surtout sur les usagers. Nous avons prévu avec optimisme un budget 2024 applicable à 1^{er} avril, puis au 1^{er} mai. Vous comprenez combien ce Comité de concertation a toute son importance pour réaliser les prévisions.

Dès décembre 2023 les C.P.A.S. bruxellois ont subi la suppression pure et simple de la subvention énergie de 20 millions accordée par la COCOM. Or, les factures annuelles tombent actuellement.

De manière plus générale, le retrait des financements accordés lors des crises successives (comme celle des Ukrainiens) et le manque de financement structurel des C.P.A.S. fragilisent nos habitants les plus exposés à la pauvreté. Les médias s'en font d'ailleurs de plus en plus l'écho.

Comme vous le savez, la suppression des subsides a eu pour effet immédiat la perte du financement de 42 travailleurs. Heureusement, une nouvelle convention signée avec le Collège réuni a permis de prolonger 21 emplois au 01.01.2024, mais 21 membres du personnel, dont 14 AS, n'ont pas pu voir leur contrat de travail

prolongé. Cet état a fortement impacté le fonctionnement des équipes et remis en cause les services aux usagers.

Avec l'accord de la Commune et de l'Inspection régional, le budget du C.P.A.S. qui vous est présenté prévoit l'engagement de 9 AS à charge de la dotation communale ce qui est un effort considérable compte tenu de la situation. Les affectations de ce personnel se feront en première ligne qui en a grandement besoin vu l'augmentation incessante du nombre de demandes des usagers et vu aussi la charge socio-économique de plus en plus lourde que représentent ces demandeurs avec des troubles associés de santé mentale, d'addictions, de sans-abrisme, etc ...

Par contre il a fallu prendre des mesures de rationalisation des offres proposées aux citoyens et se recentrer sur nos missions légales. Sachez que ces décisions ont été difficiles à prendre. L'application de cette mesure d'austérité est la fermeture du service des aides ménagères, service non subventionné par la COCOM. Les bénéficiaires seront orientés pour les travaux ménagers vers des services externes. Ils pourront faire appel au C.P.A.S. en cas de situations difficiles. Ce personnel sera bien sûr accompagné individuellement par le service RH avec toute l'attention que cela exige dans leur fin de contrat et leurs orientations professionnelles. Le service des aides familiales qui lui bénéficie des subventions est bien préservé.

Dans les mesures de rationalisation décidées on retrouve :

- la réaffectation aux missions légales, c.à.d. au service Social général, du suivi des Neet's, c.à.d. les jeunes ni à l'emploi, ni en formation, ni en enseignement, avec le maintien des ateliers de pédagogie personnalisés qui sont ouverts à ces jeunes ;
- la réduction de l'offre de services au service de Médiation de dettes en réaffectant 4 de ses assistants sociaux au service Social général (pour compenser la perte de travailleurs de 1^{ère} ligne) ;
- la réduction de 30 unités du contingent « article 60 », décision qui n'est pas irréversible si de nouveaux moyens sont accordés au C.P.A.S. en la matière ;
- la fermeture du Centre de rencontre Parc « Marie-José » à partir du 1^{er} juillet de cette année. Cette décision s'appuie sur la vétusté du bâtiment qui abrite ce service et la nécessité de renoncer à y réaliser d'importants et coûteux investissements (inondations récurrentes par temps d'orages, matériel et équipements de cuisine à remplacer). La décision des autorités est de centraliser les activités se déroulant actuellement du Parc « Marie-José » dans le bâtiment du site Lemaire, mieux adapté à la demande et aux besoins des bénéficiaires avec une ouverture 7 jours sur 7, la participation à des ateliers Gymsana et numériques, une bibliothèque, ... Pour ce point je propose de rencontrer Madame Ouberri pour organiser ce changement.

Le personnel du Centre de rencontre sera réaffecté sur le nouveau site et remplacera le personnel sous contrat précaire.

Les autorités fédérales ont mis en place un nouvel outil qui permet de déterminer si les ressources des bénéficiaires aidés permettent de vivre dans la dignité humaine. Cela s'appelle REDI et son utilisation est prévue actuellement jusqu'au 31 décembre 2024. L'utilisation progressive de cet outil sera l'occasion de financer des aides complémentaires octroyées à certains publics, comme par exemple les personnes faisant l'objet de saisies Secal ou ayant des montants de dettes accumulées.

Dans sa politique d'insertion socioprofessionnelle, le C.P.A.S. veille en 2024 à accélérer sa procédure de mise à l'emploi en automatisant certains de ses processus comme par exemple, dès la première demande de l'utilisateur, l'informer de l'obligation, sauf dans les cas de problèmes avérés d'équité ou de santé, de l'insertion socioprofessionnelle, pour laquelle il sera accompagné par son assistante sociale titulaire.

Le C.P.A.S. accentuera le suivi des jeunes mis aux études de plein exercice. Ce sont 350 PIIS supplémentaires qui sont visés et permettront de dégager une recette complémentaire en 2024 et pour les années suivantes.

Toujours dans l'objectif de la mise à l'emploi et d'aider l'utilisateur à sortir de l'assistanat, il y a un travail de mise en valeur de l'acquisition des compétences par des formations en lien par exemple avec les métiers en pénurie. Avec ces objectifs, le Centre de compétence a pris tout son sens et sa raison d'être.

Le budget prévoit pour la Résidence Arcadia la poursuite de travaux de mise en conformité (lieux de vie, salles de bien, ...) imposée par Iriscare et donc d'améliorer le confort des résidents. Ainsi, cet exercice verra la première phase des travaux se concrétiser par la mise aux normes de 20 chambres de l'Aile 1. La

phase suivante sera consacrée à la mise en service de la résidence-services sociale « Alliance Habitat », pour laquelle les autorités du Centre viennent de confirmer auprès de la SLRB leur participation.

Devant les demandes successives d'économies de la Commune et les pertes de subsides, le C.P.A.S. a pu répondre dans son projet de budget 2024 à ces impératifs financiers tout en maintenant ses obligations légales d'exercer ses missions. Je pense pouvoir dire que Monsieur l'Inspecteur a été informé de tous ces efforts financiers et y a été sensible. J'espère que les collègues présents à cette concertation le seront également.

Merci de votre écoute. »

Monsieur Bracquené rappelle que le plan financier 2022-2024 prévoit une réduction de la dotation communale de 0,82 % entre 2022 et 2024, liée à la fonction 8341 : Arcadia. Par rapport au budget 2023, le budget 2024 augmente de +6.34 %.

Le compte 2022 du CPAS a augmenté la dotation communale 2023 de € 432.000. En plus, le budget 2024, augmente de +1.354.327 ou +3.53 % par rapport au B2023-2. Pour éviter que la dotation communale atteigne € 40,483 M, € 875.000 de produits de la vente d'immeubles ont été affectés au financement des dépenses de dette extraordinaires de l'exercice 2024. Donc pour diminuer la charge annuelle 2024 des amortissements annuels des emprunts existants du CPAS. Notons aussi que dans les aliénations prévues aux budgets depuis 2022, il y a une non-réalisation importante, à savoir de € 808.000 à la préfiguration du résultat de 2023 par rapport au € 1.452.166 dans le budget. Avec une réinscription d'un produit de vente de € 785.000 au budget 2024 concernant ces projets de vente non-réalisés en 2023.

Au niveau de l'aide sociale, il y a une augmentation de la charge nette du « RIS 70 % » de € 836.000 par rapport au budget 2023 et de 20 % ou € 3,5 M par rapport au compte 2022. Pour les aides autonomes, il y a une diminution de € 2,581 M au budget 2023 à € 2,142 M au budget 2024.

Au niveau d'Arcadia, il y a une augmentation du taux d'occupation de 1 % en 2023, ce qui porte le taux d'occupation à 86 %, chiffre repris dans le budget 2024 mais le taux réel durant l'exercice 2023 varie entre 77,8 % (en mars 2023) et 87,2 % (en août/septembre 2023) pour redescendre à 84 % en février 2024.

Au niveau de l'effectif normé de personnel, outre une surqualification généralisée, on note ce qui suit :

- Pour les infirmiers : les normes imposent un infirmier A2 mais il y a un infirmier A1 à Arcadia. Les normes sont dépassées de 28,84 % en 2023, contre un dépassement de 21,07 % en 2022.

Madame la Bourgmestre demande ce que cela représente en unité.

Monsieur Bracquené répond qu'il s'agit d'un pourcentage par rapport aux normes qui évoluent l'occupation et avec l'évolution du degré d'autonomie des résidents.

- Pour le personnel soignant : les normes sont dépassées de 93,63 % en 2024 contre un dépassement de 80 % en 2023.

Madame la Bourgmestre demande si cela signifie qu'il y a deux médecins au lieu d'un.

Monsieur Bracquené et Monsieur Rozen disent qu'il s'agit des aides-soignants.

Madame la Bourgmestre dit que c'est notamment cela qui explique la bonne qualité d'Arcadia.

Monsieur Rozen dit qu'il faut aussi tenir compte du taux d'occupation des les chiffres cités rapportés aux normes à respecter.

Monsieur Bracquené constate que lorsque le taux d'occupation est faible, l'effectif existant de personnel administratif influence plus lourdement le résultat d'exploitation d'Arcadia.

Madame la Bourgmestre dit qu'il est impossible d'enlever un cinquième d'aide-soignant.

Madame Bastin ajoute qu'il faut tenir compte de la lourdeur des profils.

Madame la Bourgmestre demande ce qui est prévu dans les normes à ce sujet.

Monsieur Bracquené répond que cette question avait été abordée en réunion de concertation avec la société Probis au cours de laquelle on a constaté que les profils des résidents (échelle Katz) n'étaient pas de façon régulière actualisés. Cette actualisation génère des recettes et augmente l'effectif subsidié pour l'institution, et pour les résidents qui ne doivent par exemple plus payer les séances de kiné. Tout le monde y gagne et c'est aujourd'hui bien organisé.

Au niveau des frais de fonctionnement pour l'achat d'aliments et de boissons, le CPAS est passé de € 721.000 au budget 2023 à 601.000 au budget 2024. Il espère que le CPAS maintiendra cela jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur Rozen rappelle qu'une étude comparative des maisons de repos et de soins en région bruxelloise a été réalisée à l'initiative de la Conférence des Secrétaires. C'est un bon instrument pour examiner le futur d'Arcadia.

Madame la Bourgmestre dit qu'il est mieux d'avoir une bonne infirmière A2 au lieu d'avoir une infirmière brevetée et ajoute qu'il est difficile de licencier une infirmière car on n'est pas sûr de trouver une autre infirmière à engager.

Monsieur Rozen ajoute qu'il faut aussi tenir compte du fait qu'une infirmière en maison de repos et de soins n'est pas une infirmière en hôpital et qu'il faut en tenir compte au niveau de la qualité des soins.

Madame la Bourgmestre dit qu'il faut tenir compte des indicateurs et espère que des solutions pourront améliorer le taux d'occupation.

Monsieur Bracquené répond qu'il y a aussi une sorte de concurrence déloyale de la part du secteur privé qui vend surtout une infrastructure alors que ce qui compte pour les soins, c'est surtout le personnel disponible.

Monsieur Rozen rappelle que les normes d'Iriscare ne sont pas suffisantes et qu'il est impossible de faire fonctionner une maison de repos et de soins avec aussi peu de personnel. Il faut aussi tenir compte du fait qu'Arcadia est une maison de repos et de soins du secteur public.

Monsieur Bracquené dit qu'il y a le même problème au niveau du dépassement acceptable des normes dans les crèches.

Madame la Bourgmestre dit que c'est pire en maison de repos car dans les crèches, si on n'a pas d'argent, on ne met pas son enfant à la crèche. Et en effet, le personnel est en sous-effectif même si les normes sont respectées.

Madame Bastin dit qu'il faut aussi veiller à garder l'agrément.

Monsieur Bracquené poursuit en indiquant qu'au niveau de l'ISP, le budget 2024 reprend un quota de 270 emplois, dont 100 en économie sociale et 170 « classiques », ce qui représente pour cette deuxième catégorie une baisse de 30 unités par rapport à 2023. Fin janvier 2024, il y avait 188 contrats « classiques », ce qui représente une diminution réelle de 18 unités.

Monsieur Rozen explique que la réduction de 30 unités est un calcul sur base annuelle. Dans les faits, pour un calcul réalisé en mai, cela signifie que 77 contrats sont touchés par cette mesure d'économie.

Monsieur Bracquené finit en indiquant que le budget 2024 du CPAS prévoit un secrétaire adjoint (du fait de la mise à la pension du Secrétaire), la création d'une unité de soins RDC de +1,3ETP (subsidié à partir de 2025) et de supporter la charge nette de 9 assistants sociaux (auparavant financés par le subside Cocom Tranche A).

Monsieur Rozen souhaite ne pointer qu'un seul élément. Les économies réalisées ont des effets récurrents sur les exercices futurs. C'est un élément très important dans la recherche d'économies. La diminution du nombre de contrat « article 60 » n'est pas irréversible. Si de nouveaux moyens sont disponibles via la Région, il sera possible de revenir au nombre antérieur de contrats.

Madame la Bourgmestre dit qu'elle regrette qu'il ait fallu en arriver là. En particulier parce que cela est dû à la suppression de subsides régionaux qui ont imposé un remodelage de l'ensemble des services du CPAS. Mais la Région n'a pas compris cela. Il faut fonctionner avec moins de moyens dans une situation qui est peu différente de ce qu'elle était et voire plus graves qu'elle ne l'était lors des crises car il y a un décalage. Cela a entraîné la fermeture de services. Dans un moment où infirmiers, soignants et assistants sociaux sont des métiers en pénurie car les gens se tournent vers d'autres métiers. La situation restera difficile pour longtemps. Il faudrait qu'il y ait des solutions pour augmenter les moyens des Communes et CPAS car il ne faudrait pas que les habitants des communes plus pauvres soient moins bien traités du fait que des économies sont obligées de par les décisions prises au niveau du Fédéral ou de la Région, décisions qui impactent plus une commune comme Molenbeek-Saint-Jean.

Madame Bastin rappelle que les décisions prises dans le projet de budget 2024 ne l'ont pas été de gaieté de cœur.

Madame la Bourgmestre dit que c'est évident.

Monsieur Rozen demande quel avis du Comité de concertation par rapport au projet de budget 2024 du CPAS peut être acté au procès-verbal.

Madame la Bourgmestre répond que l'avis du comité de concertation est un avis favorable.

Monsieur Rozen demande à Monsieur Bracquené quel est l'avis de l'Inspection régionale.

Monsieur Bracquené répond que l'Inspection régionale constate qu'il y a un accord à la Concertation Commune-CPAS pour le projet de budget 2024.

Un avis favorable est donné sur le projet de budget 2024 du CPAS.

Les annexes font parties intégrantes du procès-verbal.

Ainsi délibéré en comité de concertation,

N. VANDEPUT
Secrétaire communale ff

C. MOUREAUX
Bourgmestre

D. ROZEN
Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.

G. BASTIN
Présidente du C.P.A.S.